

Annexe B : Progrès liés aux cibles d'économie d'énergie

Aperçu

La présente annexe fait état des progrès de l'Ontario liés à l'atteinte des cibles établies par le gouvernement pour réduire la consommation énergétique ou utiliser efficacement l'électricité, le gaz naturel, le propane, le mazout et les carburants de transport. Ces cibles ont été établies soit au moyen d'une politique gouvernementale officielle ou par l'entremise d'une directive ministérielle donnée à une organisation ou à une agence. La plus récente date pour laquelle des résultats sont disponibles varie en fonction des cibles et est précisée pour chacune d'elles.

En raison de l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement provincial en juin 2018, certaines de ces cibles font actuellement l'objet d'une évaluation et pourraient être révisées.

Table des matières

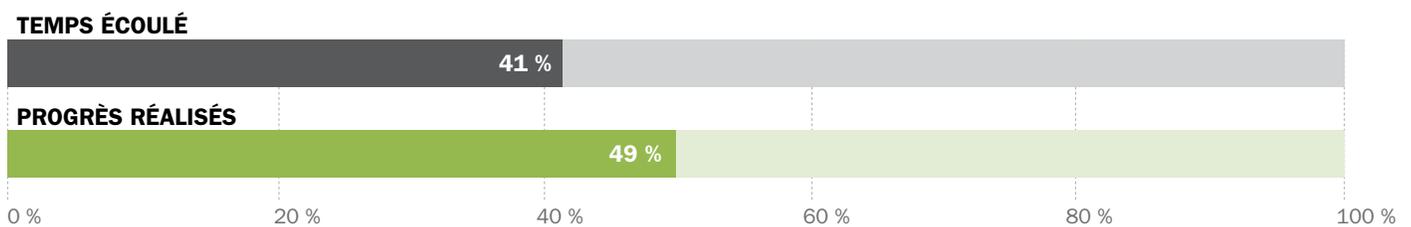
B.1 Cibles d'économie d'électricité	196
B.1.1 Cible du Plan énergétique à long terme	196
B.1.2 Programmes d'économie d'énergie pour les abonnés raccordés au réseau de distribution	197
B.1.3 Programmes d'économie d'électricité pour les abonnés raccordés au réseau de distribution	198
B.1.4 Réponse à la demande d'électricité	199
B.2 Cibles d'économie de gaz naturel	200
B.2.1 Cible d'économie de gaz naturel d'Enbridge Gas	200
B.2.2 Cible d'économie de gaz naturel de Union Gas	201
B.3 Cibles d'économie pour les carburants de transport	202
B.3.1 Contenu renouvelable dans l'essence	202
B.3.2 Augmentation des ventes de voitures électriques et à hydrogène	203
B.4 Autres cibles d'économie de carburants	204
B.5 Cibles de réduction de la consommation énergétique de la fonction publique de l'Ontario	204
B.5.1 Cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la fonction publique de l'Ontario	204
B.5.2 Cible sur les véhicules électriques de la fonction publique de l'Ontario	205
Notes de fin	206

B.1 Cibles d'économie d'électricité

Les résultats des programmes d'économie d'électricité en 2016 et 2017 sont décrits en détail dans l'**annexe C** du présent rapport.

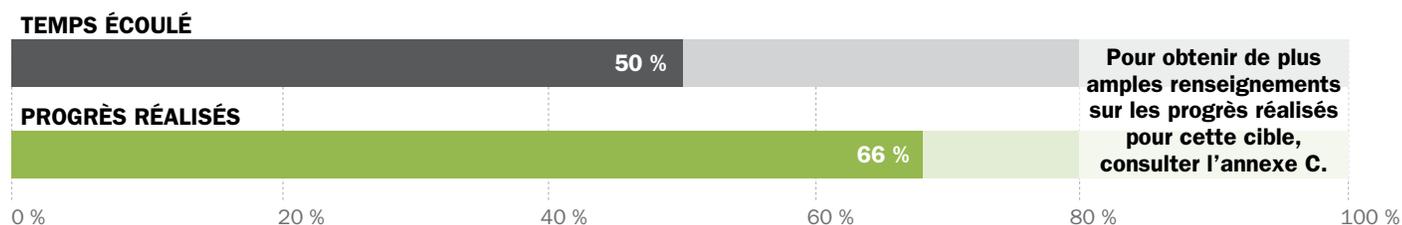
B.1.1 Cible du Plan énergétique à long terme

Cible	Réduction de 30 TWh de la consommation d'électricité d'ici 2032 grâce aux efforts d'économie d'électricité déployés depuis 2005
Source	Plans énergétique à long terme (2013, 2017)
Responsabilité	Ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines, Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
Résultats	Économies persistantes de 14,7 TWh prévues jusqu'en 2032
Commentaires	La cible de 2032 représente environ 20 % de la consommation annuelle d'électricité actuelle de l'Ontario. En date du 31 décembre 2017, des économies d'électricité de 15,7 TWh ont été réalisées, mais elles ne persisteront pas toutes jusqu'en 2032. Ces économies sont attribuables aux programmes d'économie d'électricité offerts par les distributeurs, aux codes et normes, aux politiques de tarification et à d'autres programmes.
Temps écoulé	41 %
Progrès réalisés (en date du 31 décembre 2017)	49 %



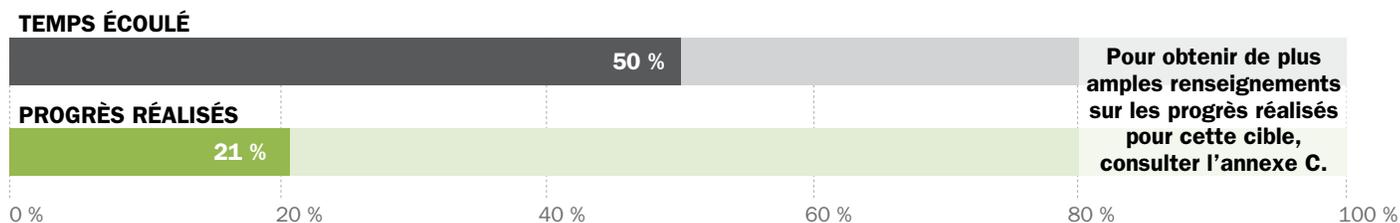
B.1.2 Programmes d'économie d'énergie pour les abonnés raccordés au réseau de distribution

Cible	Économies d'électricité annuelles persistantes de 7,4 TWh (cible précédente de 7,0 TWh) ¹ réalisées en 2020 grâce aux programmes d'économie d'électricité pour les abonnés raccordés au réseau de distribution; ces programmes ont cours du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2020.
Source	Directives du ministre de l'Énergie à l'endroit de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, 31 mars 2014, 8 février 2018.
Responsabilité	Entreprises locales de distribution, Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
Résultats	Économies d'énergie persistantes de 4,9 TWh jusqu'en 2020
Commentaires	La cible de 2020 représente environ 5 % de la consommation annuelle d'électricité actuelle de l'Ontario. Cette cible fait partie de la cible globale d'économie d'énergie de 30,0 TWh du gouvernement d'ici 2032, comme le décrit le Plan énergétique à long terme de 2017.
Temps écoulé	50 %
Progrès réalisés (en date du 31 décembre 2017)	66 %



B.1.3 Programmes d'économie d'électricité pour les abonnés raccordés au réseau de distribution

Cible	Économies d'électricité annuelles persistantes de 1,3 TWh (cible précédente de 1,7 TWh) ² réalisées en 2020 grâce au Programme d'accélération pour le secteur industriel de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité pour les abonnés raccordés au réseau de distribution; économies entraînées par les activités entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2020.
Source	Directives du ministre de l'Énergie à l'endroit de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, 31 mars 2014, 8 février 2018.
Responsabilité	Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
Résultats	Économies d'énergie persistantes de 268 GWh jusqu'en 2020
Commentaires	Cette cible fait partie de la cible globale d'économie d'énergie du gouvernement de 30 TWh d'ici 2032, comme le décrit le Plan énergétique à long terme de 2017.
Temps écoulé	50 %
Progrès réalisés (en date du 31 décembre 2017)	21 %



B.1.4 Réponse à la demande d'électricité

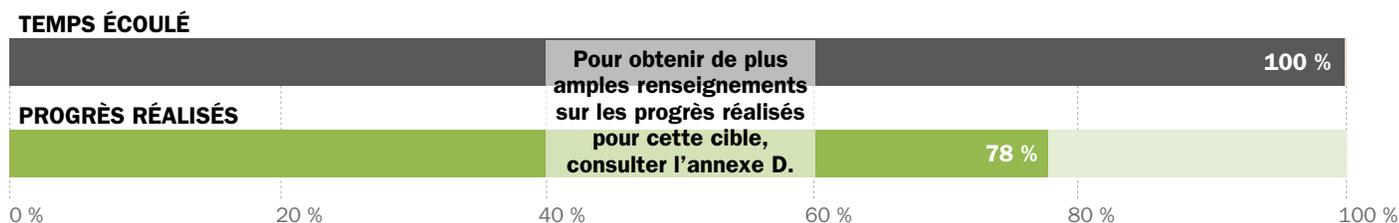
Cible	La cible précédente était de 10 % de la demande de pointe de 2025 (environ 2 400 MW)
Source	Plan énergétique à long terme (2013, 2017)
Responsabilité	Ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines, Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
Résultats	N'est plus en vigueur
Commentaires	La cible a d'abord été établie dans le Plan énergétique à long terme de 2013. Cependant, le Plan énergétique à long terme de 2017 indique que la « capacité de réponse à la demande réalisée chaque année dépendra des besoins du réseau et de la compétitivité de la gestion de la demande avec d'autres ressources ». La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité a confirmé que cette affirmation signifie que la cible initiale de 10 % n'est plus en vigueur. ³
Temps écoulé	N'est plus en vigueur
Progrès réalisés	N'est plus en vigueur

B.2 Cibles d'économie de gaz naturel

Le cadre de gestion axée sur la demande (GAD) de 2015-2020, supervisé par la Commission de l'énergie de l'Ontario, oblige Enbridge Gas Distribution et Union Gas, les deux plus importants distributeurs de gaz naturel de la province, à fournir des programmes de GAD. Contrairement au cadre d'économie d'électricité, les cibles d'économie de gaz naturel font l'objet de révisions chaque année. L'interprétation des cibles de 2016 est toujours en cours. L'**annexe D** du présent rapport offre une description et une analyse des cibles et résultats des programmes d'économie de gaz naturel de 2016. Bien que ces cibles n'aient pas été établies par le gouvernement, elles ont été approuvées par la Commission dans un cadre élaboré en réponse à une directive ministérielle.

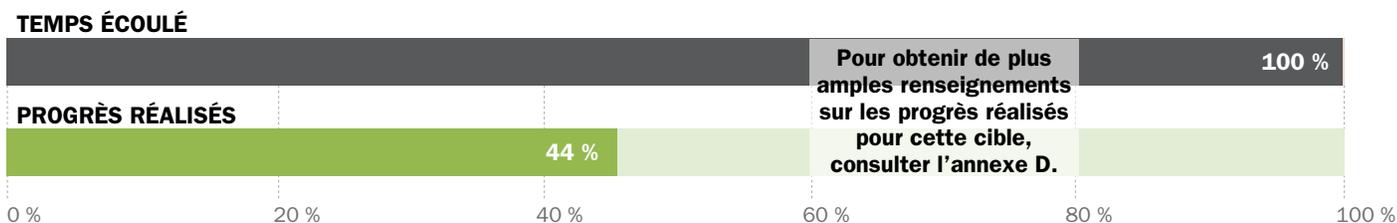
B.2.1 Cible d'économie de gaz naturel d'Enbridge Gas

Cible	Économies de gaz naturel à vie de 1,08 milliard de mètres cubes réalisées grâce aux programmes de 2016 (319 millions de mètres cubes des petits consommateurs, 665 millions de mètres cubes des grands consommateurs et 97 millions de mètres cubes des consommateurs à faible revenu) ⁴
Source	Plan de gestion axée sur la demande de 2015-2020 d'Enbridge (tel que modifié par une décision de la Commission de l'énergie de l'Ontario)
Responsabilité	Enbridge Gas Distribution
Résultats	Économies nettes de gaz naturel à vie de 0,837 milliard de mètres cubes (395 millions de mètres cubes des petits consommateurs, 329 millions de mètres cubes des grands consommateurs et 114 millions de mètres cubes des consommateurs à faible revenu)
Temps écoulé	100 %
Progrès réalisés (en date du 31 décembre 2016)	78 %



B.2.2 Cible d'économie de gaz naturel de Union Gas

Cible	Économies de gaz naturel à vie de 2,162 milliards de mètres cubes réalisées grâce aux programmes de 2016 (1 214 millions de mètres cubes des petits consommateurs, 57 millions de mètres cubes des grands consommateurs et 891 millions de mètres cubes des consommateurs à faible revenu) ⁵
Source	Plan de gestion axée sur la demande de 2015-2020 de Union Gas (tel que modifié par une décision de la Commission de l'énergie de l'Ontario)
Responsabilité	Union Gas
Résultats	Économies nettes de gaz naturel à vie de 0,959 milliard de mètres cubes (815 millions de mètres cubes des petits consommateurs, 65 millions de mètres cubes des grands consommateurs et 80 millions de mètres cubes des consommateurs à faible revenu)
Temps écoulé	100 %
Progrès réalisés (en date du 31 décembre 2016)	44 %



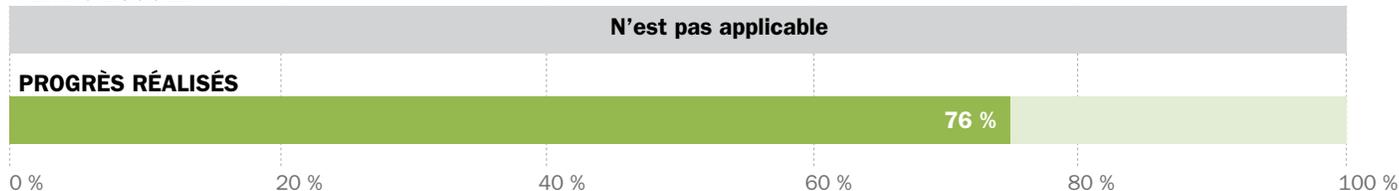
B.3 Cibles d'économie pour les carburants de transport

Les cibles d'économies pour les carburants de transport comprennent les normes sur le carburant renouvelable pour l'essence et les cibles liées au passage à des véhicules qui ne consomment pas de carburant pétrolier, notamment les véhicules électriques. Comme de telles cibles permettent de réduire la consommation de combustibles fossiles et d'améliorer l'efficacité énergétique, elles relèvent du mandat de déclaration de la CEO. Compte tenu de l'arrivée récente au pouvoir d'un nouveau gouvernement provincial, ce dernier pourrait réviser ou modifier certaines de ces cibles.

B.3.1 Contenu renouvelable dans l'essence

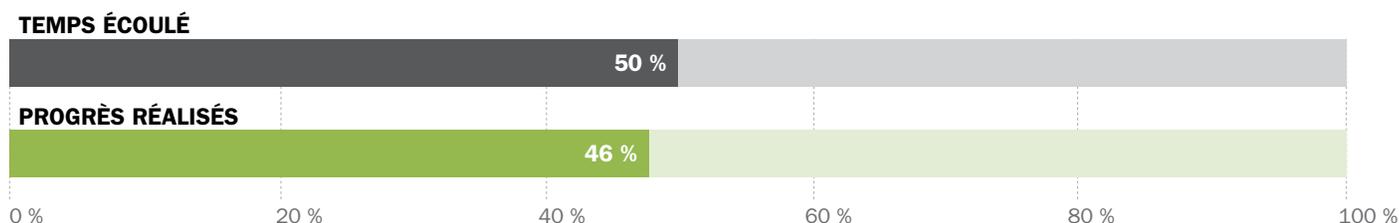
Cible	Obligation d'augmenter à 10 % le contenu renouvelable dans l'essence d'ici 2020
Source	Règl. de l'Ont. 535/05 (Ethanol in Gasoline)
Responsabilité	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP)
Résultat	Le taux d'éthanol dans l'essence en 2016 était d'environ 7,6 %, ce qui représente une proportion plus élevée que le minimum requis de 5 % ⁶
Commentaires	<p>Le MEPP a modifié le Règl. de l'Ont. 535/05 (Ethanol in Gasoline) au printemps 2018. Ces changements obligent les fournisseurs d'essence à maintenir un taux moyen de 10 % de contenu renouvelable (p. ex. l'éthanol) dans l'essence ordinaire à compter de 2020, en plus de faire diminuer de 45 % les émissions de gaz à effet de serre associées du cycle de vie pour le contenu renouvelable par rapport à l'essence.⁷</p> <p>Selon le MEPP, une fois en vigueur, ces changements permettraient de réduire les émissions de GES issues de l'essence de 4,1 %. Le MEPP estime également que les émissions de GES issues du contenu renouvelable sont de 42 % inférieures à celles de l'essence, et que le contenu renouvelable permet de réduire de 3,2 % les émissions globales de GES des carburants mélangés.⁸</p> <p>Le gouvernement propose actuellement de modifier le Règl. de l'Ont. 535/05 afin d'augmenter à 15 % le taux de contenu renouvelable dans l'essence dès 2025.⁹</p>
Temps écoulé	S.O.
Progrès réalisés (en date du 31 décembre 2016)	76 %

TEMPS ÉCOULÉ



B.3.2 Augmentation des ventes de voitures électriques et à hydrogène

Cible	Selon la cible précédente, 5 % des véhicules de tourisme vendus seraient électriques ou à hydrogène en 2020
Source	Plan d'action contre le changement climatique (2016)
Responsabilités	Ministère des Transports (mesures incitatives pour les véhicules électriques et les bornes de recharge) Ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines (mesures incitatives de recharge nocturne des véhicules électriques) Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (mesures incitatives de remplacement des véhicules) Ministère des Finances (suppression de la TVH sur les véhicules électriques à batterie) Ministère de l'Infrastructure (bornes de recharge pour véhicules électriques aux installations gouvernementales) Ministère des Affaires municipales et Logement (modifications au Code du bâtiment)
Résultats	Les véhicules électriques et à hydrogène représentaient 2,3 % (15 307) ¹⁰ des véhicules vendus ¹¹ au cours des trois premiers trimestres de 2018.
Comment	Le ministère des Transports ne fait pas le suivi des ventes de nouveaux véhicules; par conséquent, il ne s'agit pas de résultats officiels. Le Ministère fait toutefois le suivi de l'immatriculation des véhicules. En date du 31 janvier 2019, 32 481 véhicules électriques et cinq véhicules à hydrogène étaient immatriculés et circulaient sur les routes, et 346 bornes de recharge publiques pour véhicules électriques avaient été installées dans la province. ¹² Les incitatifs financiers visant à appuyer cette cible ont été annulés; de ce fait, il se peut que le pourcentage de véhicules électriques et à hydrogène parmi les nouveaux véhicules vendus ne demeure pas le même. Selon le plan environnemental provisoire, la hausse de l'utilisation de véhicules électriques constitue un élément important du plan gouvernemental pour atteindre les cibles de réduction des émissions de GES de 2030; toutefois, ce plan ne comporte pas de cible précise en matière de vente. ¹³ Il ne comporte pas non plus de politique précise visant à favoriser l'adoption de véhicules électriques.
Temps écoulé	50 %
Progrès réalisés (en date du 31 décembre 2017)	46 %



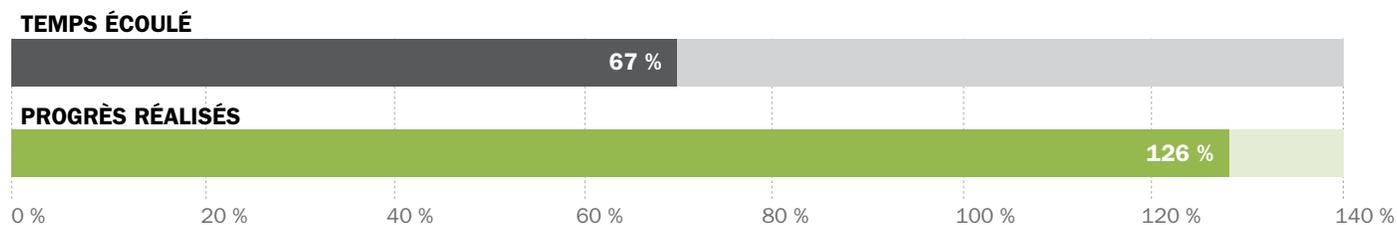
B.4 Autres cibles d'économie de carburants

Le guide de discussion sur le Plan énergétique à long terme de 2017 du ministère de l'Énergie, Planifier l'avenir énergétique de l'Ontario, posait la question suivante : « L'Ontario devrait-il établir des objectifs de conservation pour d'autres types de carburants, comme le [...] mazout et le propane? »¹⁴ La CEO a fortement recommandé au gouvernement d'agir en ce sens dans ses deux récents rapports.¹⁵ Cependant, la version définitive du Plan énergétique à long terme de 2017 n'a établi aucune cible d'économie pour les autres types de carburants.

B.5 Cibles de réduction de la consommation énergétique de la fonction publique de l'Ontario

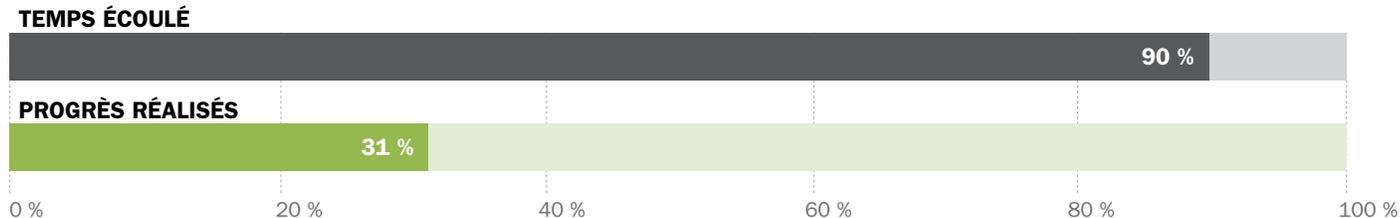
B.5.1 Cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la fonction publique de l'Ontario

Cible	Réduction de 27 % des émissions de gaz à effet de serre de la fonction publique de l'Ontario d'ici 2020-2021, par rapport à l'année de référence 2006
Source	Stratégie d'écologisation de la fonction publique de l'Ontario, 2009
Responsabilité	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs
Résultats	Réduction de 34 % (93,9 kt d'éq.-CO ²) par rapport à l'année de référence 2006 ¹⁶ : <ul style="list-style-type: none"> · Réduction de 30 % (29,8 kt d'éq.-CO²) de la consommation de carburant des véhicules · Augmentation de 9 % (0,5 kt d'éq.-CO²) pour les déplacements aériens · Réduction de 37 % (64,6 kt d'éq.-CO²) de la consommation d'énergie des édifices
Commentaires	Cette cible est en cours de révision, car le gouvernement s'est engagé à concevoir un cadre de gouvernance en matière de changement climatique ¹⁷ et tiendra compte du rôle des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la fonction publique de l'Ontario dans ce processus. ¹⁸
Temps écoulé	67 %
Progrès réalisés (en date du 31 mars 2017)	126 %



B.5.2 Cible sur les véhicules électriques de la fonction publique de l'Ontario

Cible	500 véhicules électriques ajoutés à la flotte de la fonction publique de l'Ontario d'ici 2020
Source	Stratégie d'écologisation de la fonction publique de l'Ontario, 2009
Responsabilité	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs
Résultats	157 véhicules électriques (22 véhicules électriques à batterie et 135 véhicules hybrides rechargeables), par comparaison à 90 véhicules électriques en 2018 ¹⁹
Commentaires	La flotte de la fonction publique de l'Ontario comprend également 1 318 véhicules hybrides non rechargeables qui ne sont pas pris en compte dans les résultats relatifs à l'atteinte de la cible.
Temps écoulé	90 %
Progrès réalisés (tels que constatés en janvier 2019)	31 %



Endnotes

1. Cette cible a été modifiée par l'entremise d'une directive ministérielle en février 2018. La cible pour les abonnés raccordés au réseau de distribution a été augmentée de 0,4 TWh et celle pour les abonnés reliés au réseau de transport d'électricité a été réduite de 0,4 TWh; la cible combinée de 8,7 TWh est donc maintenue.
2. Cette cible a été modifiée par l'entremise d'une directive ministérielle en février 2018. La cible pour les abonnés raccordés au réseau de distribution a été augmentée de 0,4 TWh et celle pour les abonnés reliés au réseau de transport de l'énergie a été réduite de 0,4 TWh; la cible combinée de 8,7 TWh est donc maintenue.
3. SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ, renseignements remis à la CEO, janvier 2019
4. COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO, 2016 Natural Gas Demand Side Management Annual Verification by DNV-GL, Toronto, le 30 octobre 2018, p. 18-19, en ligne, [www.oeb.ca/sites/default/files/OEB-2016-Natural-Gas-DSM-Annual-Verification-Report-20181030-2.pdf]. Enbridge soutient que les cibles de 2016 devraient être mises à jour afin de refléter les changements issus de l'évaluation de 2015. Si l'interprétation d'Enbridge est acceptée par la Commission de l'énergie de l'Ontario, la cible mise à jour de 2016 serait de 727,8 millions de mètres cubes (332,2 millions de mètres cubes des programmes d'acquisition de ressources pour les grands consommateurs, 298,9 millions de mètres cubes des programmes d'acquisition de ressources pour les petits consommateurs et 96,7 millions de mètres cubes des programmes pour les consommateurs à faible revenu). ENBRIDGE GAS DISTRIBUTION, 2016 Demand Side Management Annual Report, le 17 novembre 2018, p. 28-75, en ligne, [www.rds.oeb.ca/HPECMWebDrawer/Record/628426/File/document].
5. COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO, 2016 Natural Gas Demand Side Management Annual Verification by DNV-GL, Toronto, le 30 octobre 2018, p. 26-28, en ligne, [www.oeb.ca/sites/default/files/OEB-2016-Natural-Gas-DSM-Annual-Verification-Report-20181030-2.pdf]. Union Gas soutient que les cibles de 2016 devraient être mises à jour afin de refléter les changements issus de l'évaluation de 2015. Si l'interprétation de Union Gas est acceptée par la Commission de l'énergie de l'Ontario, la cible mise à jour de 2016 serait de 2 070,3 millions de mètres cubes (1 120 millions de mètres cubes des programmes d'acquisition de ressources, 890,9 millions de mètres cubes des programmes d'acquisition de ressources pour les grands consommateurs et 59,2 millions de mètres cubes des programmes pour les consommateurs à faible revenu). UNION GAS, 2016 Demand Side Management Final Annual Report, le 30 novembre 2018, p.34, 70, 89, en ligne, [www.rds.oeb.ca/HPECMWebDrawer/Record/627745/File/document].
6. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES PARCS, renseignements remis à la CEO, janvier 2019
7. GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO, avis de décision relative à un règlement no 013-1929, Registre environnemental, « Carburants de transport à faible teneur en carbone en Ontario : Modifications au Règl. de l'Ont. 535/05 (Ethanol in gasoline) et au Règl. de l'Ont. 97/14 (Greener diesel – Renewable fuel content requirements for petroleum diesel fuel) », le 12 avril 2018.
8. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES PARCS, renseignements remis à la CEO, janvier 2019
9. GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO, avis de proposition de règlement no 13-4598, « Accroître le contenu renouvelable dans le carburant », Registre environnemental, le 12 février 2019.
10. FLEETCARMA, « Electric Vehicle Sales Update Q3 2018, Canada », le 6 novembre 2018, en ligne, [www.fleetcarma.com/electric-vehicles-sales-update-q3-2018-canada/] (consulté le 21 février 2019).
11. Les ventes de véhicules en 2018 comprennent tous les véhicules routiers. Ces véhicules comprennent les voitures, les minifourgonnettes, les véhicules utilitaires sport, les camionnettes, les camions lourds, les fourgonnettes et les autobus. Toutefois, au cours des années précédentes (2015, 2016 et 2017), presque tous les véhicules vendus étaient des véhicules de tourisme (98 %). (STATISTIQUE CANADA, Ventes de véhicules automobiles neufs, tableau 20-10-0002-01, selon le genre de véhicule, le 14 février 2019, en ligne, [www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=2010000201&request_locale=fr].)
12. MINISTÈRE DES TRANSPORTS, renseignements remis à la CEO, janvier et février 2019. Un nombre légèrement plus élevé de ces véhicules sont immatriculés (33 637), mais tous ne sont pas immatriculés et actifs. Metrolinx a récemment retiré 24 bornes de recharge installées dans les parcs de stationnement du réseau GO Transit, mais elles ne faisaient pas partie du programme gouvernemental d'installation de bornes publiques de recharge pour véhicules électriques.
13. MINISTÈRE DES TRANSPORTS, renseignements remis à la CEO, janvier 2019.
14. MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, Planifier l'avenir énergétique de l'Ontario – Guide de discussion pour engager le dialogue, Toronto, 2016, p. 37.
15. COMMISSAIRE À L'ENVIRONNEMENT DE L'ONTARIO, Élaboration du Plan énergétique à long terme de 2017, Toronto, le 6 décembre 2016, p. 20. COMMISSAIRE À L'ENVIRONNEMENT DE L'ONTARIO, Économie d'énergie : Passons aux choses sérieuses — Rapport annuel sur les progrès liés à l'économie d'énergie de 2015-2016, Toronto, le 31 mai 2016, p. 158.

16.

Déplacements en véhicule	Années de référence (2006-2007)	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Carburants (en millions de litres)	41	32	30	29	29
Émissions de GES	98,3	76,5	72,0	68,5	68,4
kt d'éq.-CO ₂	98,3	76,5	72,0	68,5	68,4
% de réduction des émissions de GES par rapport à l'année de référence	s.o.	-22 %	-27 %	-30 %	-30 %
Voyages aériens	Années de référence (2006-2007)	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Distance	5,6	4,8	5,2	6,1	6,8
(en millions de km)	47	40	43	51	57
Émissions de GES	Baseline (2006)	2014	2015	2016	2017
kt d'éq.-CO ₂	5,6	4,8	5,2	6,1	6,8
% de réduction des émissions de GES par rapport à l'année de référence	s.o.	-14 %	-7 %	9 %	21 %
Installations	Année de référence (2006)	2014	2015	2016	2017
Émissions de GES	277,2	205,7	195,4	183,2	Non disponible à ce jour
kt d'éq.-CO ₂	173,2	124,4	118,2	108,6	Non disponible à ce jour
% de réduction des émissions de GES par rapport à l'année de référence	s.o.	-28 %	-32 %	-37 %	Non disponible à ce jour
Total					
Émissions de GES kt d'éq.-CO ₂	277,2	205,7	195,4	183,2	Non disponible à ce jour
% de réduction des émissions de GES par rapport à l'année de référence	s.o.	-26 %	-30 %	-34 %	Non disponible à ce jour

Remarques au sujet des données sur les installations :

- Les données couvrent la consommation provenant des sources d'énergie suivantes : électricité, gaz naturel, vapeur, mazout, eau chaude, propane et eau refroidie.
- Le changement du portefeuille immobilier ajustera la référence. Aux fins d'orientation, les révisions à la référence se font en fonction de la norme du World Resource Institute pour les rapports d'entreprise.
- Les émissions de l'exercice en cours sont déterminées en fonction des facteurs d'émissions énumérés dans l'Ontario Public Service Guidance Document for Quantifying Projected and Actual Greenhouse Gas Emission Reductions, préparé par Cheminfo et publié le 30 juin 2017, à l'exception du facteur d'émissions pour la vapeur (66,33 kg d'éq.-CO₂/MMBtu) tiré de l'agence américaine de protection de l'environnement (EPA).
- Les données couvrent les installations gérées par Infrastructure Ontario, les installations du modèle de diversification des modes de financement et d'approvisionnement ainsi que les installations gérées par les ministères gardiens (notamment le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, le ministère des Transports, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts et le ministère de l'Éducation).
- Les différences de consommation d'une année à l'autre découlent des éléments suivants :
 - efforts d'économie déployés par Infrastructure Ontario pour l'atteinte des cibles;
 - changements d'ordre opérationnels et dans l'utilisation des programmes;
 - nouvelle consommation nette du modèle de diversification des modes de financement et de l'approvisionnement (Les installations ajoutées de 2009 à aujourd'hui doivent respecter de strictes lignes directrices sur l'énergie. Toutefois, elles ont toutes été construites après l'année de référence 2006. La consommation s'est simplement ajoutée à la consommation totale.).

17. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES PARCS, Préserver et protéger notre environnement pour les générations futures – Un plan environnemental élaboré en Ontario, Toronto, 2018, p. 37.
18. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES PARCS, renseignements remis à la CEO, janvier 2019.
19. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES PARCS, renseignements remis à la CEO en janvier 2019.